

Extraits des Conseils Municipaux du 13 et 30 octobre 2014

Conseil Municipal du 13 octobre 2014

PRESENTS : 19 – REPRESENTES : 2 – ABSENTS EXCUSES : 2

Toutes les délibérations ont été votées à l'unanimité

1) Marché de travaux salle multi-ports : applications de pénalités

Monsieur le Maire présente le tableau des pénalités proposées par le maître d'œuvre au 25/09/14 (établi selon le C.C.A.P.) et expose les liquidations des pénalités calculées par le maître d'œuvre, ainsi que ses remarques. Il rappelle en substance que le Conseil a toute latitude pour décider de l'application des pénalités aux entreprises ou de leur remise gracieuse. Monsieur le Maire propose que le montant des pénalités applicables aux entreprises ne dépasse pas 15% du montant initial des travaux H.T.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide l'application des pénalités aux entreprises dans la limite d'un plafond fixé à 15 % du montant initial des travaux H.T.

Conseil Municipal du 30 octobre 2014

PRESENTS : 16 – REPRESENTES : 5 – ABSENTS EXCUSES : 2

Toutes les délibérations ont été votées à l'unanimité

1) Résultat du marché : travaux d'aménagement du chemin de la Péguileyre

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal, qu'un marché public à procédure adaptée a été lancé pour les travaux d'amé-

nagement du chemin de la Péguileyre. La commission s'est réunie afin d'examiner les pièces administratives et de déterminer l'offre économiquement la plus avantageuse, à partir des critères de sélection. Elle a finalement émis un avis favorable sur la proposition de l'entreprise CMR. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de confier les travaux d'aménagement du chemin de la Péguileyre à l'entreprise CMR pour un montant de 174 383,91 euros H.T. soit 209 260,69 T.T.C. et d'autoriser Monsieur le Maire à signer le marché et tout document s'y rapportant.

2) Règlement de l'A.L.S.H.

La commission Jeunesse a travaillé sur le règlement de l'A.L.S.H. et propose des modifications au règlement existant. Après une présentation de Madame Laure BENCTEUX, adjointe à la jeunesse, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de valider le règlement intérieur de l'A.L.S.H. tel que présenté.

Questions diverses / informations diverses

Monsieur le Maire fait un point sur le dossier L.G.V. et appelle les habitants à s'exprimer avant le 8 décembre, date de clôture des deux enquêtes publiques. Monsieur le Maire informe également que le Conseil s'exprimera prochainement par le biais d'une délibération, qui sera prise avant le 8 décembre prochain